

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

AR Prefecture

063-200070712-20240620-20240620_23-DE
Reçu le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024

N° 20240620-23

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2024 à 18 HEURES 30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 10 juin 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 juin 2024 à 18 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s en exercice : 58

Conseiller.e.s présent.e.s : 42

Suppléants ayant voix
délibératives : 2

Conseiller.e.s représenté.e.s : 6

Total votants : 50

Conseiller.e.s présent.e.s : Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Thomas BARNERIAS, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISQNI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURAND PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Michel LAVEST à Catherine MAZELLIER
Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Farida LAÏD à Francis ROUX

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Maryse BARGE, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Alexandra VIRLOGEUX, Georges LOPEZ, Serge THEALLIER, Philippe BARRAU.

Conseiller.e.s ayant voix délibératives : Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE.

**AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE
L'ÉCOPOLE**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

AR Prefecture

063-200070712-20240620-20240620_23-DE
Reçu le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° 20220614-04 du Bureau Communautaire du 14 juin 2022 approuvant l'Avant-Projet Définitif (APD) du projet de construction de l'Ecopôle ;
Vu la délibération n° 20220920-01 du Bureau Communautaire du 20 septembre 2022 modifiant l'Avant-Projet Définitif (APD) du projet de construction de l'Ecopôle ;
Vu la délibération n°20230921-20 du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 autorisant la signature des lots 1A, 1B, 2, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 du marché de travaux pour la construction de l'Ecopôle,
Vu la délibération n°20231130-30 du Conseil communautaire du 30 novembre 2023 autorisant la signature des lots 3, 5 et 6 du marché de travaux pour la construction de l'Ecopôle,
Vu la délibération n°20240321-08 du Conseil communautaire du 21 mars 2024 rectifiant une erreur matérielle sur le lot 9 du marché de travaux pour la construction de l'Ecopôle,

Considérant que les travaux de construction de l'Ecopôle sont actuellement en cours,
Considérant que le marché de travaux, composé de 16 lots, a été notifié en janvier 2024.

Le rapporteur expose :

Il est apparu des besoins de modifications concernant 3 lots, sans incidence financière :

- LOT 09 MENUISERIES INTERIEURES, attribué à l'entreprise GIRARD : modification de la répartition du montant des prestations entre les tranches.
Pour une question d'enchaînement des tâches, le titulaire du marché est amené à commander ses portes initialement chiffrées en tranche optionnelle (TO) 2 pendant l'exécution de la TO 1 pour pouvoir les incorporer aux cloisons. Il en va de même pour les façades de gaines techniques et les trappes de visite. Ainsi, les postes concernés par ces prestations basculent de la TO 2 vers la TO 1. La répartition du marché se trouve modifiée, telle que :

	Répartition initiale € H.T.	Nouvelle répartition € H.T.
Tranche ferme	475.00	475.00
Tranche optionnelle 1 Réemploi		44 522.00 -3 260.00 41 262.00
Tranche optionnelle 2 Réemploi	166 048.00 - 5 990.00	121 526.00 - 2 730.00 118 796.00
Montant du marché	160 533.00	160 533.00 €

Le montant global du marché n'est pas modifié.

- LOT 12 INSTALLATIONS SANITAIRES, attribué au groupement des entreprises COUTAREL / MATHIEU GIRAUD : modification de la répartition du montant des prestations entre les cotraitants.
Le marché initial prévoyait une répartition du montant des prestations à 50 % pour chaque cotraitant. Cette répartition est modifiée telle que :

AR Prefecture

063-200070712-20240620-20240620_23-DE
Reçu le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024

Répartition	€ H.T.	Coutarel	Mathieu Giraud
Tranche ferme	462,00	462,00 €	
Tranche optionnelle 1	147 216,42 €		147 216.42 €
Tranche optionnelle 2	166 669,84 €		166 669.84 €
Montant du marché	314 348,26 € H.T.	462.00 €	313 886.26 €

Le montant global du marché n'est pas modifié.

- LOT 13 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION, attribué au groupement des entreprises COUTAREL / MATHIEU GIRAUD : modification de la répartition du montant des prestations entre les cotraitants.

Le marché initial prévoyait une répartition du montant des prestations à 50 % pour chaque cotraitant. Cette répartition est modifiée telle que :

Répartition	€ H.T.	Coutarel	Mathieu Giraud
Tranche ferme	462.00		462.00 €
Tranche optionnelle 1	717 492.95	717 492.95 €	
Tranche optionnelle 2			
Montant du marché	717 954.95	717 492.95 €	462.00 €

Le montant global du marché n'est pas modifié.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :

- **Approuve** l'avenant 1 au lot 9 MENUISERIES INTERIEURES, attribué à l'entreprise GIRARD ;
- **Approuve** l'avenant 1 au lot 12 INSTALLATIONS SANITAIRES, attribué au groupement des entreprises COUTAREL / MATHIEU GIRAUD ;
- **Approuve** l'avenant 1 au lot 13 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION, attribué au groupement des entreprises COUTAREL / MATHIEU GIRAUD ;
- **Autorise** le Président à signer les avenants correspondant et tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 50

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50

Conseillers présents : 44

Pour : 47

Représentés : 6

Contre :

Non-participation :

Abstentions : 3

E. BOUCOURT, F. LAÏD et

F. ROUX

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

